



CONTRAT D'AIDE À LA COMPÉTITIVITÉ - FILIÈRE AUTOMOBILE

AXE DIVERSIFICATION

UN PROJET DES CCI DE FRANCHE-COMTÉ, PILOTÉ PAR LA CCI DU DOUBS

Avec le soutien financier de



Fonds européen de
Développement Régional

Alerte réglementaire environnement-hygiène-sécurité

Mai 2011

L'alerte réglementaire est réalisée par le groupe des Chambres de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté.

Sommaire

2011-141 - Air / Prévenir le risque légionellose : réunion d'information sur les solutions alternatives aux tours aéroréfrigérantes	4
2011-142 - Air / Amiante	4
2011-143 - Air / Quotas émissions Gaz à effet de serre	4
2011-144 - Automobile / Incidences énergétiques et environnementales des véhicules à moteur.....	4
2011-145 - Automobile / Réception par type des véhicules à moteur au regard de la protection des piétons et autres usagers vulnérables de la route.....	4
2011-146 - Automobile / Alimentation du moteur au Gaz Naturel Comprimé.....	5
2011-147 - Automobile / Emissions Co2 - véhicules légers neufs.....	5
2011-148 - Automobile / Poids total pour véhicules de catégorie internationale N3 et O4	5
2011-149 - Bruit / 2 fiches pratiques	5
2011-150 - Eau / Période de sécheresse - niveau 2	6
2011-151 - Eau / RSDE - ICPE soumises à autorisation.....	6
2011-152 - Eau / Secheresse	6
2011-153 - Energie / Droits et taxes applicables aux produits énergétiques à compter du 1er mai 2011	6
2011-154 - Energie / nouvelle étape dans la mise en ouvre de la réglementation thermique	6
2011-155 - ICPE / Jurisprudence sur les mises en demeure.....	7
2011-156 - ICPE / Nouvelles modalités pour les deuxièmes bilans de fonctionnement.....	7
2011-157 - Produits chimiques / Avis aux exportateurs et importateurs de produits chimiques dangereux concernant la mise à jour de l'annexe I du règlement (CE) n° 689/2008 (« règlement PIC »)	7
2011-158 - Produits chimiques / Etiquetage de certains produits : de nouvelles dispositions pour les producteurs	8
2011-159 - Produits chimiques / Etiquetage des produits chimiques : mise à jour du règlement CLP.	8
2011-160 - Produits chimiques / REACH : interdiction du cadmium.....	8
2011-161 - Produits chimiques / Reach : rappel de l'Echa sur l'enregistrement des produits intermédiaires et divulgation de certaines informations contenues dans la FDS	9
2011-162 - Produits chimiques / Etiquetage - règlement CLP	9
2011-163 - Produits chimiques / Etiquetage des produits de peintures/vernis, de revêtements de sol ou murs et des produits de construction.	9
2011-164 - Risques naturels / Deux nouveaux outils pour faciliter la gestion des périodes de sécheresse	10
2011-165 - Sécurité / Directive machines : rectification de titres et références de normes harmonisées	10

2011-166 - Sécurité / Le « compte AT/MP » : un service en ligne pour gérer les risques professionnels.....	10
2011-167 - Sécurité / Santé mentale et bien-être au travail : présentation de recommandations.....	10
2011-168 - Sécurité / Sécurité des ascenseurs, monte-charges et équipements assimilés.....	11
2011-169 - Sécurité / Risque routier : aide pour l'achat d'un véhicule utilitaire plus sûr.....	11
2011-170 - Sécurité / Examen conseiller à la sécurité.....	11
2011-171 - Thèmes multiples / Loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit.....	11
2011-172 - Thèmes multiples / Loi Grenelle : une feuille de route pour les préfets.....	12
2011-173 - Thèmes multiples / Relevé analytique des textes officiels relatifs à l'hygiène et la sécurité parus en avril 2011	12
2011-174 - Thèmes multiples / Transport : le contrôle des limites de charges des véhicules.....	12
2011-175 - Zinformations / Champ Electromagnétiques : harmonisation des normes	12
2011-176 - Zinformations / Fluides frigorigènes : publication de brochures.....	13
2011-177 - Zinformations / Un nouveau guide sur les aides financières pour les PME en environnement et Energie.....	13

2011-141 - Air / Prévenir le risque légionellose : réunion d'information sur les solutions alternatives aux tours aéroréfrigérantes

Le risque légionellose est toujours présent, comme en témoignent les cas groupés de la maladie observés en Franche-Comté fin 2010. Pour réduire le risque légionellose à la source et se libérer des contraintes techniques et réglementaires liées à l'exploitation des tours de refroidissement, des solutions alternatives existent. Les CCI de Franche-Comté, la DREAL et l'ARS proposent aux exploitants concernés une réunion sur la comparaison l'évolution des techniques de refroidissement et les solutions de remplacement des tours. Réunion d'information le mardi 21 juin, 9h30-12h, à la CCI de Région Franche-Comté, à Besançon. Programme disponible sur demande.

2011-142 - Air / Amiante

Amiante : où en est-on ?

L'actualité et les perspectives réglementaires en matière d'amiante sont particulièrement riches en ce début d'année 2011

<http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Amiante-ou-en-est-on.html>

2011-143 - Air / Quotas émissions Gaz à effet de serre

Arrêté du 8 avril 2011 fixant la procédure d'affectation de quotas pour la troisième période du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

Les exploitants des installations exerçant au moins une des activités énumérées à l'annexe I de la directive 2003/87/CE modifiée précitée présentent au préfet (DREAL, inspection des installations classées) une demande d'affectation de quotas pour la période 2013-2020. Cette demande est présentée au plus tard le 1er juillet 2011. L'annexe I présente les éléments à fournir pour la demande d'affectation.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0845698D8E51A9328A62DABE78CA8BF8.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000024058230&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

2011-144 - Automobile / Incidences énergétiques et environnementales des véhicules à moteur

Décret n° 2011-493 du 5 mai 2011 relatif à la prise en compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules à moteur dans les procédures de commande publique

Le décret a trait à l'obligation de prise en compte de critères énergétiques et environnementaux dans les achats publics de véhicules de transport.

JORF du 06/05/11

2011-145 - Automobile / Réception par type des véhicules à moteur au regard de la protection des piétons et autres usagers vulnérables de la route

Règlement (UE) no 459/2011 de la Commission du 12 mai 2011 modifiant l'annexe du règlement (CE) no 631/2009 arrêtant les prescriptions détaillées pour la mise en œuvre de l'annexe I du règlement (CE) no 78/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à la réception par type des véhicules à moteur au regard de la protection des piétons et autres usagers vulnérables de la route

L'annexe présente notamment les prescriptions en cas d'essais de collision avec tête factice d'adulte ou d'enfant...

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:124:0021:0022:FR:PDF>

2011-146 - Automobile / Alimentation du moteur au Gaz Naturel Comprimé

Règlement no 110 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation: I. des organes spéciaux pour l'alimentation du moteur au gaz naturel comprimé (GNC) sur les véhicules; — II. des véhicules munis d'organes spéciaux d'un type homologué pour l'alimentation du moteur au gaz naturel comprimé (GNC) en ce qui concerne l'installation de ces organes

Modalités d'homologation et sanction pour l'alimentation de moteurs au GNC.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:120:0001:0108:FR:PDF>

2011-147 - Automobile / Emissions Co2 - véhicules légers neufs

Règlement (UE) no 510/2011 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 établissant des normes de performance en matière d'émissions pour les véhicules utilitaires légers neufs dans le cadre de l'approche intégrée de l'Union visant à réduire les émissions de CO2 des véhicules légers

Le présent règlement fixe à 175 g de CO₂ /km le niveau moyen d'émissions de CO₂ des véhicules utilitaires légers neufs. Le présent règlement fixe l'objectif, applicable à partir de 2020 aux véhicules utilitaires légers neufs immatriculés dans l'Union, d'un niveau d'émissions moyen de 147 g de CO₂ /km, sous réserve de la confirmation de la faisabilité d'un tel objectif. L'article 9 présente le calcul des primes pour émissions excédentaires en cas de dépassement.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:145:0001:0018:FR:PDF>

2011-148 - Automobile / Poids total pour véhicules de catégorie internationale N3 et O4

Arrêté du 5 mai 2011 modifiant l'arrêté du 2 février 2011 relatif au poids total roulant autorisé des véhicules de la catégorie internationale N3 et au poids total autorisé en charge des véhicules de la catégorie internationale O4

Cet arrêté modifie certains articles de l'arrêté du 02/02/11. Les véhicules remorques de la catégorie internationale O4 en circulation immatriculés avec un poids total autorisé en charge inférieur à 26 tonnes pour les remorques à plus de deux essieux peuvent bénéficier des dispositions du point 2 de l'article R. 312-4 du code de la route sous les conditions citées. Pour les remorques d'une masse en charge maximale techniquement admissible au moins égale à 27 tonnes et d'un nombre d'essieux supérieur à trois. L'annexe 3 portant sur le modèle d'attestation pour augmentation du PTAC et dérogation sur la masse de l'essieu supplémentaire est également intégrée.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=0845698D8E51A9328A62DABE78CA8BF8.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000024058269&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

2011-149 - Bruit / 2 fiches pratiques

Consulter les fiches

Le Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) a mis en ligne de deux fiches techniques portant sur les modalités d'application de la réglementation sur l'environnement sonore. La première fait un point sur les obligations réglementaires en cas de modification d'une infrastructure de transport terrestre, la seconde apporte pour sa part des éclaircissements sur l'opposabilité juridique des cartographies et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

<http://www.bruit.fr/FR/info/Actualites/de/la/gestion/des/nuisances/sonores/1825/12>

2011-150 - Eau / Période de sécheresse - niveau 2

Sécheresse

Les précipitations attendues cette semaine ne permettront pas de compenser le déficit d'eau que l'on connaît depuis le début de l'année. Le Préfet du Doubs renforce les restrictions d'usages de l'eau au niveau 2 (niveau d'alerte renforcé).

<http://www.franche-comte.pref.gouv.fr/articles/accueil/alertes-de-securite-civile-h6a323.html>

2011-151 - Eau / RSDE - ICPE soumises à autorisation

Note du 27 avril 2011

RSDE - Adaptations des conditions de mise en oeuvre de la circulaire du 5 janvier 2009 relative aux actions de recherche et de réduction des substances dangereuses dans les rejets aqueux des installations classées soumises à autorisation.

http://www.enviroveille.com/public/documents_show.html?fiche=doc_7290_1.pdf

2011-152 - Eau / Secheresse

Arrêté Préfectoral portant limitation provisoire des usages de l'eau

L'ensemble de la Franche-Comté est concerné par des arrêtés de restrictions d'usage de l'eau. Ces mesures de restriction s'appliquent aux entreprises, collectivités, agriculteurs et particuliers. Nous vous invitons à prendre connaissance des arrêtés en vigueur dans vos départements. Attention, les niveaux de restriction sont modifiés régulièrement.

Disponible sur demande auprès de la CCI de votre département

2011-153 - Energie / Droits et taxes applicables aux produits énergétiques à compter du 1er mai 2011

Circulaire n° 11-013 du 27 avril 2011 :

Une circulaire n° 11-013 du 27 avril 2011 relative aux droits et taxes applicables aux produits énergétiques à compter du 1er mai 2011 abroge et remplace la circulaire BCRD 1108972 C n° 11-007 du 29 mars 2011 concernant les droits et taxes applicables aux produits énergétiques à compter du 1er avril 2011. Ainsi, à compter du 1er mai 2011, sont notamment modifiées les valeurs imposables forfaitaires des produits pétroliers servant au calcul de la TVA applicable aux produits énergétiques

<http://www.douane.gouv.fr/data/file/6902.pdf>

2011-154 - Energie / nouvelle étape dans la mise en oeuvre de la réglementation thermique

Décret n° 2011-544 du 18 mai 2011 relatif aux attestations de prise en compte de la réglementation thermique et de réalisation d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiments

A compter du 28 octobre prochain, les maîtres d'ouvrage de bâtiments neufs à usage de bureaux, d'enseignement ou d'habitation situés en zone ANRU, devront établir un document attestant de la prise en compte de la réglementation thermique. Ces nouvelles dispositions sont applicables à toutes les demandes de permis de construire déposées :
- à partir du 28 octobre 2011 pour les bâtiments neufs à usage de bureaux, d'enseignement, les établissements d'accueil de la petite enfance et les bâtiments à usage d'habitation construits en zone ANRU ; à partir du 1er janvier 2013 pour les autres bâtiments neufs à usage d'habitation. Nota : une zone ANRU est un secteur urbain défini par les collectivités en vue de le revaloriser. Le sigle

ANRU signifiant Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024034561&dateTexte=&categorieLien=id>

2011-155 - ICPE / Jurisprudence sur les mises en demeure

Arrêt du Conseil d'Etat n° 322608 du 4 mars 2011

Dans un arrêt du 4 mars 2011, le Conseil d'Etat a considéré que, lorsqu'un manquement à l'application des conditions prescrites à une ICPE a été constaté, la mise en demeure prévue par l'article L. 514-1 du Code de l'environnement doit avoir pour objet de permettre à l'exploitant de régulariser sa situation dans un délai déterminé, en vue d'éviter une sanction pouvant aller jusqu'à la suspension du fonctionnement de l'installation. Selon les juges, il incombe donc à l'administration de prescrire dans la mise en demeure un délai en rapport avec les mesures à prendre par l'exploitant.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000023663296&fastReqId=1400860893&fastPos=1>

2011-156 - ICPE / Nouvelles modalités pour les deuxièmes bilans de fonctionnement

Arrêté du 27 avril 2011 modifiant l'arrêté du 29 juin 2004 modifié relatif au bilan de fonctionnement prévu par le décret no 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié

L'article 3 de l'arrêté du 29 juin 2004 précise désormais, à la suite de l'échéancier organisant les dates de remise du premier bilan de fonctionnement pour les installations existantes au 1er janvier 2000, que le bilan doit ensuite être présenté au moins tous les dix ans "à compter de ces dates de remise". Ainsi, pour les installations dont l'arrêté d'autorisation a été pris au cours d'une année se terminant par 1, 2, 3 ou 4, le deuxième bilan de fonctionnement devra être présenté

avant le 31 décembre 2014. Cette clarification a été apportée car le précédent arrêté "bilan de fonctionnement" du 17 juillet 2000 prévoyait pour ces installations des dates de remise s'échelonnant entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2014, et ces échéances ont été reprises dans de nombreux arrêtés préfectoraux d'autorisation de ces installations. Cette modification, qui repousse jusqu'au 31 décembre 2014 la première salve de remise des deuxièmes bilans, aura pour conséquence pratique de supprimer la remise de ce deuxième bilan selon les conditions actuelles, dans l'attente de la transposition de la directive IED qui interviendra au plus tard le 7 janvier 2013 et qui refondra totalement le dispositif. Par ailleurs, la liste des installations visées est toilettée, afin de prendre en compte la refonte des rubriques " déchets " de la nomenclature des installations classées qui a eu lieu en avril 2010. Disparaissent ainsi les références aux anciennes rubriques 167 et 322 et sont ajoutées les rubriques n°s 2717, 2718, 2760, 2770, 2771, 2782, 2790, 2791 et 2795 avec les seuils spécifiques. Au sein de l'arrêté, des mises à jour sont apportées afin de remplacer les références à l'ancien décret du 21 septembre 1977 par ses dispositions intégrées au code de l'environnement. Enfin, l'annexe 2 relative à la définition des meilleures techniques disponibles (MTD) est supprimée car un projet d'arrêté, relatif à la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles prévue par l'article R. 512-8 du code de l'environnement, reprend en son annexe cette définition.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024042943&dateTexte=&categorieLien=id>

2011-157 - Produits chimiques / Avis aux exportateurs et importateurs de produits chimiques dangereux concernant la mise à jour de l'annexe I du règlement (CE) n° 689/2008 (« règlement PIC »)

Cet avis fait suite à une modification du règlement européen relatif à l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux.

Il rappelle les principes généraux et précise certaines modifications récentes.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023944167&dateTexte=&categorieLien=id>

2011-158 - Produits chimiques / Étiquetage de certains produits : de nouvelles dispositions pour les producteurs

Arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils

Les récents articles R. 221-22 et suivants du code de l'environnement orchestrent l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils. Les produits concernés ne peuvent être mis à disposition sur le marché que s'ils sont accompagnés d'une étiquette, placée sur le produit ou son emballage, indiquant les caractéristiques d'émission en substances volatiles polluantes du produit une fois incorporé dans l'ouvrage ou appliqué sur une surface. Le fabricant est responsable de l'exactitude des informations mentionnées sur l'étiquette, qu'il obtient par le moyen de son choix. Les caractéristiques d'émissions de substances sont formalisées selon une échelle de quatre classes, de A+ à C, la classe A+ indiquant un niveau d'émission très peu élevé, la classe C, un niveau d'émission élevé. Pour chaque substance ou groupe de substances, sont définis en annexe I de l'arrêté : - la méthode de caractérisation des émissions, - la méthode de mesure de la concentration d'exposition, - les scénarios d'émissions, - les valeurs limites (seuils limites des concentrations d'exposition en $\mu\text{g.m}^{-3}$) et les classes correspondantes. De plus, les modalités de présentation de l'étiquette sont fixées. Ainsi, l'étiquette doit être conforme au modèle figurant à l'annexe II de l'arrêté. Elle doit être accompagnée du texte suivant écrit en caractères lisibles : « * Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant

de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions) ».

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023991852&dateTexte=&categorieLien=id>

2011-159 - Produits chimiques / Étiquetage des produits chimiques : mise à jour du règlement CLP

Un texte réglementaire publié fin mars 2011 modifie certains points du règlement CLP relatif à la classification et à l'étiquetage des produits chimiques. L'INRS a donc mis à jour le dossier qui y est relatif.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Breve%20Etiquetage%20Produits%20Chimiques%20MAJ/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Breve%20Etiquetage%20Produits%20Chimiques%20MAJ/$File/Visu.html)

2011-160 - Produits chimiques / REACH : interdiction du cadmium

Pour en savoir plus sur REACH et les restrictions applicables :

La présence de cadmium dans les bijoux, les matières plastiques et les baguettes de brasage sera interdite dans l'Union européenne à partir du mois de décembre 2011. Des concentrations élevées de cadmium, qui est une substance nocive, ont été relevées dans certains articles de bijouterie, en particulier les bijoux d'imitation importés. Les consommateurs, et notamment les enfants, risquent d'être exposés au cadmium par voie cutanée ou par succion. La nouvelle disposition interdit l'utilisation de cadmium dans tous les types de bijoux, à l'exception des bijoux anciens. L'interdiction porte également sur le cadmium présent dans les matières plastiques et dans les baguettes de brasage, qui sont utilisées pour assembler des matériaux dissemblables, car les vapeurs qui se dégagent lors du brasage sont extrêmement dangereuses en cas d'inhalation.

http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/chemicals/reach/restrictions/index_en.htm

2011-161 - Produits chimiques / Reach : rappel de l'Echa sur l'enregistrement des produits intermédiaires et divulgation de certaines informations contenues dans la FDS

Communiqués de l'Echa du 11 mai 2011

Dans un communiqué du 11 mai 2011, l'Agence européenne des produits chimiques (European chemicals agency - Echa) rappelle aux entreprises qu'elles doivent s'assurer que leur dossier d'enregistrement pour les produits intermédiaires est conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Reach). De plus, dans un second communiqué du même jour, elle annonce que certaines informations contenues dans la fiche de données de sécurité (FDS), constituées au cours d'une demande d'enregistrement de produits chimiques, feront désormais partie des informations pouvant être divulguées sur le site de l'Echa (notamment le nom de la société et le numéro d'enregistrement).

http://echa.europa.eu/news/pr/201105/pr_11_09_ECHA_to_publish_more_info_on_chemicals_en.asp

http://echa.europa.eu/news/na/201105/na_11_21_intermediates_en.asp

2011-162 - Produits chimiques / Etiquetage - règlement CLP

Etiquetage des produits chimiques : mise à jour du règlement CLP

Parmi les modifications les plus notoires figurant dans ce texte, on peut citer :

- la révision de la classe de danger des sensibilisants respiratoires et cutanés. La catégorie 1 de cette classe de danger est désormais subdivisée en sous-catégories 1A et 1B permettant de distinguer les sensibilisants forts des autres sensibilisants.

- la révision de la classe de danger pour la couche d'ozone. Cette classe de danger était déjà intégrée dans le CLP. Du fait de sa prise en compte dans le SGH, les éléments de communication concernant cette classe changent : adoption du pictogramme « point d'exclamation », nouvelle mention de danger...

- la révision des critères de classification concernant la toxicité chronique pour le milieu aquatique,

- la définition de mentions de danger combinées (exemple : H300+H310+H330),

- la détermination de dimensions minimales des pictogrammes de danger en fonction de la taille de l'emballage.

<http://www.inrs.fr>

2011-163 - Produits chimiques / Etiquetage des produits de peintures/vernis, de revêtements de sol ou murs et des produits de construction.

Arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils

Les annexes présentent les méthodes de mesure ou caractérisation des émissions volatiles, ainsi que les indications (et couleurs) à apposer sur l'étiquette.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B7FF6FE9F009F11D896B2A10032861A1.tpdjo13v_3?cidTexte=JORFTEXT000023991852&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

2011-164 - Risques naturels / Deux nouveaux outils pour faciliter la gestion des périodes de sécheresse

Le 16 mai 2011, la ministre chargée de l'écologie a réuni la commission de suivi hydrologique (dite « comité sécheresse »), rassemblant les représentants de tous les usagers de l'eau, des élus, des membres des comités de bassins, et des experts. Les données publiées mettent en évidence un déficit important des précipitations par rapport aux normales saisonnières, mettant la France dans une grave situation de sécheresse de printemps. Avec les deux tiers des nappes présentant un niveau inférieur à la normale, cette situation constitue une menace pour tous les usagers, qu'il s'agisse des industriels, des agriculteurs, des collectivités, ou des particuliers. C'est dans ce contexte que la ministre chargée de l'écologie a annoncé qu'elle souhaitait que la France réalise 20% d'économie d'eau d'ici 2020. Un objectif dont elle veut faire l'une des priorités du Plan national d'adaptation et qui doit être réparti entre les secteurs et les usagers. A cette fin, deux nouveaux dispositifs ont été lancés pour améliorer la gestion des périodes de sécheresse, sans pour autant adopter de mesures urgentes : - un nouvel outil informatique intitulé « Propluvia » destiné à améliorer la diffusion par Internet des données sur les restrictions d'usage de l'eau. Il s'agit de nouvelles cartes de mesures des restrictions plus précises et plus réactives. A partir du mois de juin prochain, les préfets devront y enregistrer leurs arrêtés sécheresse ; une circulaire adressée aux préfets et signée le 16 mai 2011 qui reprend l'ensemble des règles édictées depuis la sécheresse de 2003, afin de les mettre en cohérence. L'objectif est de clarifier les mesures à engager en cas de situation de crise, pour une action plus rapide et plus efficace.

2011-165 - Sécurité / Directive machines : rectification de titres et références de normes harmonisées

Rectificatif à la communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE (refonte)

Le 29 avril 2011, un rectificatif à la communication de la Commission européenne du 26 mai 2010 dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2006/42/CE relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE, a été publié au JOUE. La rectification concerne les élévateurs de véhicules (page 14). Elle ajoute la date de présomption de conformité de la norme qui cessera le 4 août 2011.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:127:0015:0015:FR:PDF>

2011-166 - Sécurité / Le « compte AT/MP » : un service en ligne pour gérer les risques professionnels

L'Assurance Maladie vient de présenter son nouveau service en ligne permettant aux entreprises de consulter en temps réel leurs taux de cotisations AT/MP. Ce nouveau service en ligne est proposé à toutes les entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services, cotisantes à l'Assurance Maladie - Risques Professionnels (régime général). Il est disponible sur net-entreprises.fr (le site officiel des déclarations sociales).

2011-167 - Sécurité / Santé mentale et bien-être au travail : présentation de recommandations

Conclusions et recommandations :

Le 3 mai 2011, l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (AESST) a mis en ligne ses conclusions issues de la conférence

relative à la promotion de la santé mentale et du bien-être au travail, qui s'est tenue à Berlin (Allemagne) les 3 et 4 mars 2011. Elle rappelle notamment qu'un cadre juridique a été créé pour protéger et promouvoir la santé mentale et appelle à la promotion d'une stratégie de l'Union européenne (UE) sur la sécurité et la santé au travail pour la période de 2013 à 2020.

http://ec.europa.eu/health/mental_health/docs/ev_20110303_concl_en.pdf

2011-168 - Sécurité / Sécurité des ascenseurs, monte-charges et équipements assimilés

Circulaire DGT no 2011-02 du 21 janvier 2011

La circulaire DGT n° 2011-02 du 21 janvier 2011 concernant la mise en oeuvre du Décret n° 2008-1325 du 15 décembre 2008 relatif à la sécurité des ascenseurs, monte-charges et équipements assimilés sur les lieux de travail ainsi qu'à la sécurité des travailleurs intervenant sur ces équipements et de l'arrêt du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs, les monte-charges et certains élévateurs de personnes, a été publiée au BO du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé (MTES) n°2011/02 du 28 février 2011.

http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/publications/picts/bo/30022011/TRE_20110002_0110_0002.pdf

2011-169 - Sécurité / Risque routier : aide pour l'achat d'un véhicule utilitaire plus sûr

La lettre d'information de l'INRS - Mai 2011

L'Assurance Maladie - Risques Professionnels vient de lancer l'opération Coup de pouce pour un utilitaire plus sûr destinée aux entreprises de moins de 50 salariés. Le dispositif prévoit notamment une aide à la sécurité de 3000 euros pour l'achat ou la location longue durée d'un utilitaire neuf. Pour en bénéficier, deux

conditions sont requises : l'achat ou la location longue durée d'un utilitaire neuf équipé de six dispositifs de sécurité et la participation du chef d'entreprise à la formation « usage professionnel d'un VUL ». Les entreprises volontaires ont jusqu'au 31 mai 2012 pour réserver cette aide à la sécurité auprès de leur Caisse régionale (Carsat/Cram).

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/espace_presse/DP/Dossier%20de%20presse%20VUL.pdf

2011-170 - Sécurité / Examen conseiller à la sécurité

Avis relatif aux sessions de l'année 2012 d'examen initial et d'examen de renouvellement de conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie de navigation intérieure de marchandises dangereuses

Les sessions de l'année 2012 d'examen initial et d'examen de renouvellement de conseillers à la sécurité pour le transport par route, rail ou par voie de navigation intérieure de marchandises dangereuses se dérouleront les 25 avril et 24 octobre 2012.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B7FF6FE9F009F11D896B2A10032861A1.tpdjo13v_3?cidTexte=JORFTEXT000023992684&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

2011-171 - Thèmes multiples / Loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit

Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 (JO du 18 mai 2011)

La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit a été publiée au JO du 18 mai 2011. Elle est accompagnée de la décision du Conseil constitutionnel n° 2011-629 DC du 12 mai 2011, ainsi que de la saisine du Conseil constitutionnel du 14 avril 2011 et de la saisine

du Conseil constitutionnel du 15 avril 2011. Figurent également les observations du Gouvernement sur les recours dirigés contre cette loi. L'article 97 de la proposition de loi modifie plusieurs articles du Code de l'environnement relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Par ailleurs, plusieurs dispositions du Code de l'urbanisme sont également modifiées s'agissant notamment des documents d'urbanisme.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024021430&dateTexte=&categorieLien=id>

2011-172 - Thèmes multiples / Loi Grenelle : une feuille de route pour les préfets

Circulaire du 23 mars 2011 relative à la « territorialisation » du Grenelle de l'environnement

Une circulaire du ministère chargé de l'écologie du 23 mars 2011 indique aux préfets les priorités territoriales à retenir pour l'année 2011, en vue de la mise en œuvre des engagements issus du Grenelle de l'environnement. Ces priorités sont les suivantes : élaboration des plans et des schémas territoriaux ; mesures favorisant la transition vers une économie verte ; accompagnement de la mutation du secteur du bâtiment ; préservation de la biodiversité ; concertation et gouvernance à cinq. Il est également demandé aux préfets de mettre en place un réseau d'acteurs, dénommés les « artisans du Grenelle », qui seront chargés de faciliter la concrétisation du Grenelle de l'environnement. La circulaire comprend, en annexe, un bilan des réalisations au 30 juin 2010.

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/versions_imprimable/2.250.190.28.8.13921/true/pdf

2011-173 - Thèmes multiples / Relevé analytique des textes officiels relatifs à l'hygiène et la sécurité parus en avril 2011

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffAvril2011/\\$File/ActuJuridiquetxtOffAvril2011.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffAvril2011/$File/ActuJuridiquetxtOffAvril2011.pdf)

2011-174 - Thèmes multiples / Transport : le contrôle des limites de charges des véhicules

Télécharger la brochure :

Le 22 mars 2011, le ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) a mis en ligne une brochure concernant le contrôle des limites de charge des véhicules routiers. Cette brochure rappelle notamment la réglementation sur les poids applicable sur le territoire français.

http://developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Respect_des_limites_de_charge_des_vehicules_routiers.pdf

2011-175 - Zinformations / Champ Electromagnétiques : harmonisation des normes

Avis relatif à l'application du Décret n° 2006-1278 du 18 octobre 2006 relatif à la compatibilité électromagnétique des appareils électriques et électroniques (directive 2004/108/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004)

Un avis, publié au JO du 6 mai 2011, comporte une liste des normes françaises homologuées transcrivant les normes européennes harmonisées dont les références ont été publiées au JOUE et qui peuvent être utilisées pour l'application du Décret n° 2006-1278 du 18 octobre 2006, relatif à la compatibilité électromagnétique des équipements électriques et électroniques. Cet avis annule et remplace l'avis publié au JO du 22 février 2011.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023951186&dateTexte=&categorieLien=id>

2011-176 - Zinformations / Fluides frigorigènes : publication de brochures

Le ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) a mis en ligne quatre brochures destinées à sensibiliser les garagistes, les frigoristes, les distributeurs et les broyeurs à l'impact des fluides frigorigènes sur l'environnement. Ces brochures encouragent les intéressés à obtenir notamment les attestations de capacité et d'aptitude nécessaires à la maintenance et à la récupération des fluides frigorigènes.

Brochures disponibles sur demande auprès de votre CCI.

2011-177 - Zinformations / Un nouveau guide sur les aides financières pour les PME en environnement et Energie

L'ADEME vient de publier un nouveau guide des "Aides et incitations financières pour les PME : Environnement et Energie". Ce guide comporte de nombreux liens cliquables renvoyant directement aux sites web concernés. Il est consultable et téléchargeable sur :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=548390F4AFD338D09974FCD89A4664FD1303116701368.pdf>
